



Impossible de déposer une main courante au commissariat

Par **Claralea**, le **24/05/2011** à **18:50**

Bonsoir,

Bonsoir,

Suite saga de mon immeuble !

J'ai signé comme tous les locataires, le règlement intérieur de l'immeuble, dont entre autre le paragraphe suivant : [fluo]Le locataire s'interdit de laisser les enfants et les adolescents dont il a la charge, jouer, se réunir ou séjourner dans les parties communes, hall d'entrée, escalier et couloir de cave, étant entendu que le preneur est pleinement responsable des dégâts et dégradations commis par ces adolescents dont il a la charge. Les jeux de ballons sont interdits.[/fluo]

Sur la cinquantaine d'appartement, seules 3 familles laissent leurs enfants jouer au ballon, courir, crier... et maintenant qu'il fait beau, ça peut durer jusque plus de minuit. Le problème, c'est qu'ils ouvrent la grille, la porte du hall et celle de l'immeuble (toutes les 3 à codes et à badges) aux jeunes des bâtiments d'à côté. Résultat, des fois il faut traverser une haie de jeune de 8 ans à 16/17 ans pour rentrer dans l'immeuble. Leur gardien leur a interdit de séjourner et jouer en bas de leur immeuble et ils le craignent, donc ils viennent chez nous.

Et j'ai eu la bêtise de demander à la gardienne de faire respecter le règlement intérieur aux 3 familles concernées, ce qui éviterait en plus du bruit, de ne pas hériter des jeunes des immeubles voisins qui n'ont rien à voir avec le notre. Elle a dit devant les enfants, que JE ne voulais pas qu'ils jouent en bas de l'immeuble, aucun effet. Je lui dis donc qu'elle a le recours d'envoyer un courrier aux parents. Ce qu'elle s'est empressée d'aller dire aux 3 familles. Premier résultat, je me suis fait littéralement insultée par une des mères, son fils de 9 ans a bousculé ma petite dernière alors qu'elle rentrait de l'école avec ma grande, on m'a piqué un courrier dans ma boîte samedi, on a essayé de rentrer chez moi hier en appuyant sur la clenche, craché un chewing-gum sur ma porte...

Par **Claralea**, le **24/05/2011** à **18:50**

Suite...

J'en viens à mon plus gros problème, j'ai téléphoné au commissariat hier et on m'a conseillé de venir faire une main courante avec demande de suivi afin qu'ils convoquent la gardienne et lui explique qu'elle n'a pas le droit de divulguer le nom des locataires qui viennent se plaindre auprès d'elle. J'y vais ce matin, je tombe sur une fliquette qui m'avait une fois très mal reçu car ça la gonflait de faire une main courante car elle en avait des centaines par semaine. Elle me fait attendre 1h30 alors qu'il n'y avait personne au commissariat et me fait recevoir par une collègue qu'elle a coachée avant. Résultat, elle n'a jamais voulu que je dépose une main courante, ni pour la gardienne ni pour les insultes de la voisine. J'ai été au commissariat voisin d'Enghien les Bains, ils ont pris contact avec eux et n'ont pas voulu non plus prendre la main courante.

Je fais quoi maintenant pour me faire entendre, ils attendent qu'on m'agresse pour accepter une main courante, voire une plainte ! A qui puis-je m'adresser en dehors d'eux et espérer être entendu. On m'a dit que ce serait seulement si ma fille avait une marque qu'on prendrait ma plainte ! Si on ne peut plus compter sur la police, je me tourne vers qui. En plus, j'ai manqué d'être verbalisé au commissariat d'Enghien car j'ai insisté en levant un peu la voix car elle était cassée par la rage. L'aurait plus manqué que ça

Merci d'avance de me donner une direction à prendre.

Par **Domil**, le **24/05/2011** à **18:58**

une main courante ne sert à rien, combien de fois il faudra le dire ? C'est un registre où la police inscrit des faits (et non à la demande du citoyen) en vue de traitement statistique.

Tu es proprio ou locataire ?

Par **Claralea**, le **24/05/2011** à **19:27**

Je le sais qu'une main courante ne sert pas à grand chose, mais on m'avait dit au tel que je pouvais en faire une avec demande de suite, cad qu'ils allaient la convoquer au commissariat pour lui rappeler ses devoirs. Et à l'une et à l'autre.

J'ai été reçu par contre par le chef de la police municipale qui m'a dit qu'il va contacter le commissariat et le bailleur. Mais le commissariat va leur dire que je suis une chieuse qui veut absolument me faire entendre alors qu'ils ne veulent pas. J'avais envie de taper la fliquette par la rage

Je suis locataire mais dans un unique immeuble HLM, pas une cité, et ici l'on me retorque, gardienne et locataire compris, que si je veux la paix et le strict respect du règlement intérieur, il faut que j'aille dans le privé, que je n'ai rien à faire ici. C'est un immeuble qui va avoir 18 mois et promis à la racaille si on laisse faire.

Je m'étais déjà pris le chou avec la précédente gardienne qui s'est fait jeté au bout d'un an, et voilà que ça recommence, du coup on pense que c'est moi qui en demande trop.

Je me suis fait traité de tarée qui ne voulait pas que les enfants s'amuse et on m'a demandé si mes filles s'amusaient. Quand j'ai répondu que moi je les emmenai au parc, zoo, musée, spectacle pour enfants... et que je ne laissais pas mes filles trainer en bas de l'immeuble pour devenir de futures racailles, je me suis fait asperger d'insultes que je ne repeterai pas ici mais qu'on s'imagine aisément.

Et je ne voudrais pas laisser passer ça, et encore moins la gardienne qui m'a balancé aux parents en plus en leur disant qu'ils allaient recevoir une lettre car je l'avais demandé mais qu'elle, elle ne voyait aucun mal à ce que les enfants jouent en bas, même avec des ballons. Même les enfants disent qu'ils ont l'autorisation de la gardienne.

Et vu les problèmes que j'ai eu avec la voisine du dessus, le bailleur ne répond même pas au courrier, ils s'en lavent les mains

Par **Domil**, le **24/05/2011** à **20:06**

Sur le problème du respect du règlement intérieur de l'immeuble, tu n'es pas partie, tu n'as aucun intérêt à agir (tu n'es que locataire). Il faut que tu puisses arguer d'un trouble anormal du voisinage et le prouver bien évidemment.

Quant aux menaces et dégradations, tu portes plainte direct au Procureur en expliquant que la police a refusé de prendre jusqu'à la main courante.

Par **Claralea**, le **24/05/2011** à **21:09**

Merci, je peux le prouver mais la gardienne trouve qu'ils ne font pas beaucoup de bruit (?). J'habite au 2ème côté rue et je les entends hurler car les enfants ne savent pas jouer à l'extérieur sans crier. Et quand ils jouent au ballon juste en bas de mes fenêtres, car il n'y a qu'une allée, donc obligé ils sont toujours en bas de chez moi, ça fait un sacré bruit.

Pourquoi nous faire signer un règlement intérieur s'il y en a 3 sur 50 qui ne le respectent pas et qu'on ne leur dit rien. Les gens se taisent, ils appellent la police, donc on les voit des fois débarquer en bas pour ventiler tout ce petit monde, mais ils ne le disent pas en face à la gardienne, et pour cause, je comprends mieux maintenant !

Des fois je me dis que c'est moi qu'on va virer car ils vont finir par en avoir marre que je demande qu'on fasse respecter le règlement intérieur.

Par exemple, pas le droit d'étendre sur les balcons... il y a un balcon sur 2 où il y en a et on ne dit rien. Du coup, les mêmes immeubles privés qui sont à côté du notre, nous ont mis un jour une lettre sur la porte de l'immeuble qu'on était une honte pour l'entrée de ville. La honte !

Et quoi faire pour l'autre qui m'a insulté, rien ? Ça commence à m'inquiéter tout ça. J'aurai du l'insulter aussi mais je lui ai juste retourné "sois polie si tu n'es pas jolie". Bon, elle m'a insulté un peu plus après ça lol

Par **Domil**, le **24/05/2011** à **21:47**

Je crois que tu ne dois pas t'ériger gardienne du règlement, tu n'en as pas le droit. Si des gens ne respectent pas le règlement intérieur, ce n'est pas ton problème sauf si ça te cause préjudice (dans le cas du linge, ça ne te regarde pas, ça ne te cause aucun préjudice. Peut-être que tu te mêles de ce qui ne te regarde pas)

Pour les insultes, si tu as des témoins, tu portes plainte

Par **Claralea**, le **24/05/2011** à **22:12**

Pour le linge, je ne dis rien, je constate et ça fait mal à mes yeux d'esthete mais bon, je ne vais pas me battre pour ça, quand je suis chez moi, ça ne me gene en rien. Par contre, le fait de laisser des jeunes trainer en bas qui font du bruit, ça me concerne, mais je ne trouverai personne pour porter plainte avec moi, trop froussard les gens, des planqués mais d'un autre coté, quand on voit combien on est malvenu quand on l'ouvre, je peux comprendre.

Et bien non, pour les insultes, les seuls temoins sont ses deux filles, il n'y avait personne à ce moment là, j'allais déposer une lettre dans la boîte de la gardienne.

Maintenant, la police etant souvent intervenue pour les jeunes, normalement, les bruits de voisinage sont constatés, mais comment porter plainte s'ils ne veulent pas la prendre, LRAR au procureur ?

Je vais faire un bouquet de tout ça et faire un courrier à ce procureur, en esperant etre entendu

Merci Domil de prendre le temps.

Par **Claralea**, le **28/05/2011** à **18:52**

Aujourd'hui, en allant faire mes courses, je suis tombé sur le gosse dont la mère m'avait insulté, il etait avec un copain en velo, ils ont fait mine de me rentrer dedans avec leur velo et le copain m'a litteralement insulté du style "ta mère la pute" à 9 ans ! Et alors que je suis avec ma petite de 7 ans, pas du tout habituée à ce genre de situation, plutot bien protégé de ce monde là, elle etait sidérée ma poupée.

J'ai appelé le commissariat, qui me dit qu'il n'y avait rien de répréhensible à se faire insulter ! Je dois faire un courrier pour prendre rdv avec le commissaire sans etre garantie d'etre reçue un jour, un monde de fou !

Faites témoigner des personnes étrangères à votre immeuble !

Par **Claralea**, le **28/05/2011** à **19:39**

[citation]Faites témoigner des personnes étrangères à votre immeuble ![/citation]

Que je trouverai sur le trottoir, qui seraient temoins des insultes, mais personne n'aide personne de nos jours, trop peur ou pas le temps

J'habite pourtant pas le bronx mais le mauvais coté de la ville apparemment

..... des amis , des relations , des collègues , qui vous soient (affectivement et géographiquement) proches

Par **eric92**, le **03/09/2014 à 22:08**

Que des enfants jouent devant chez eux ç est naturel. Cela existe depuis toujours. C est sain et dans le déroulement normal des choses.

D ailleurs les legistes le savent et dans la loi française tout le monde à le droit de jouir des parties communes. Interdire les enfants de jouers, de se rencontrer d echanger, de se depenser est anti social. D ailleurs les parents se rencontrent aussi parce que leur enfants jouent ensemble.

il faut poursuivre tant qu il se peut les gens qui interdisent les enfants de jouer en bas de chez eux. S ils veulent dormir ou regarder la tele tranquille ils n ont cas s isoler en province ou aller en maison de repos.

Par **janus2fr**, le **04/09/2014 à 08:21**

Bonjour eric92,

Il est inutile de remonter d'anciennes discussions (celle-ci est en sommeil depuis plus de 3 ans) pour ne rien y apporter au point de vu juridique.

Merci